

## GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

## BRÈVES D'ASSEMBLÉE

SEPT 2022 : **adoption du règlement départemental du Contrat Jeunes Majeurs.** La majorité a fait le choix d'un **accueil inconditionnel des Mineurs Non Accompagnés** ; réfugiés politiques, économiques ou climatiques. À leur majorité, ces jeunes bénéficient d'un Contrat Jeunes Majeurs 18-21 ans que la majorité vient de porter à 25 ans. La politique accueil des MNA en Meurthe-et-Moselle, **c'est 9,5 M€.**  
*L'UDC a voté contre.*

SEPT 2022 : **évolution du taux de la Taxe d'Aménagement.** Le conseil départemental décide du taux de la taxe prélevée sur les permis de construire et autorisations de travaux. Dans un **contexte d'inflation et de diminution du pouvoir d'achat,** la majorité a décidé de porter **ce taux à son plafond maximum, soit 2,5% pour une recette de 4,6 M€.**  
*L'UDC a voté contre.*

NOV et DÉC 2022 : **mise en réserve d'une partie des recettes DMTO.** La majorité dénonce l'incertitude des recettes liées aux DMTO (taxes sur les transactions immobilières). **Celles-ci ont atteint un seuil jamais observé de 115 M€ en 2021, maintenu pour 2022.** Alors que l'activité économique et sociale réclame des investissements de la part des

collectivités locales, **l'exécutif a décidé de geler 21 M€ en réserve !**  
*L'UDC a voté contre.*

DÉC 2022 : **Appui aux territoires 54 2023-2028.** Depuis 2021, l'UDC a proposé de co-construire le nouveau dispositif d'aide aux territoires. À l'appui des réponses au questionnaire que l'UDC a adressé à l'ensemble des communes et intercommunalités, Luc Binsinger et Michel Marchal ont relayé les attentes des élus locaux. Aujourd'hui, **l'UDC se félicite des avancées du nouveau dispositif d'appui aux territoires 54 et notamment certaines mesures obtenues :**

- Élargissement du nombre de communes éligibles au « fonds communes solidaires » à 328 même si nous souhaitons qu'elles y soient toutes !
- Prise en compte des 20 communes et associations de la Métropole qui bénéficieront désormais d'un droit de tirage : 40 % de l'enveloppe métropolitaine !
- Mise en place d'un fonds spécifique pour accompagner les communes et syndicats propriétaires de gymnases qui accueillent des collégiens et pour lesquels des travaux sont nécessaires !

*L'UDC a voté pour.*

DÉC 2022 : **budget primitif 2023.** Conscient de la situation économique et sociale, conscient de l'impact de l'inflation et de l'augmentation du coût des énergies, conscient des dépenses liées à l'amélioration statutaire de tous les agents du conseil départemental, **l'UDC a souhaité faire valoir son sens des responsabilités.** Aussi, rappelant le dynamisme préservé des dotations et recettes annuelles, prenant acte de la réalité conjoncturelle notamment liée aux dépenses nouvelles, tout en regrettant, aussi, l'ensemble des projets non encore aboutis et de certaines politiques dont l'efficacité reste encore médiocre comme pour l'insertion, **l'UDC a fait le choix de ne pas voter contre ce budget 2023.**  
*L'UDC s'est donc abstenue.*

**« La vie n'est une belle aventure que lorsqu'elle est jalonnée de petits ou grands défis à surmonter, qui entretiennent la vigilance, suscitent la créativité, stimulent l'imagination et, pour tout dire, déclenchent l'enthousiasme. »**  
*Pierre Rabhi.*

**En ce début d'année 2023, meilleurs vœux à toutes et à tous.**